


LE

# DERNIER CRI
## DU PEUPLE
A SES REPRESENTANS:
## LA MORT
## DU TYRAN,
OU C'EN EST FAIT DE NOUS!

---

LÉGISLATEURS,

Depuis quatre ans le peuple est cons-

tamment trahi; et par qui ? par ceux auxquels il a toujours mis sa confiance, et sans le désespoir où il s'est plongé le 10 août, il se voyoit prêt à succomber aux trames de la tyrannie, pour rentrer dans le cahos d'un vil esclavage qu'il abhorre aujourd'hui.

Quel motif vons entraîneroit donc encore, pour ne pas prononcer le jugement d'un assassin qui a paru devant vous, pour y désavouer ses crimes ? Est-il pétri d'un autre limon que les autres hommes, pour le laisser survivre à ses forfaits?

Hélas ! si le moindre individu, de ceux que l'on nomme sans-culottes, étoit coupable de la mort d'une seule de ses victimes, il trouveroit bientôt des juges, et peu de défenseurs; et Louis Capet, dont l'inhumanité a fait assassiner vos compatriotes, vous balancez?... vous voulez donc protéger le crime en dépit de



la vertu, tandis que l'honneur vous commande de sauver la république, et de donner un grand exemple à l'univers.

Plusieurs d'entre vous, ont déjà dicté son arrêt, en disant : *Louis Capet mérite de périr sur un échaffaut ; Louis Capet périra sur un échaffaut.* Vous n'avez pas prononcé ces paroles sans doute contre l'innocence? donc Louis Capet est criminel ; et en lui accordant la vie, le peuple n'auroit-il pas le droit de s'écrier : *on viole la justice jusques dans son sanctuaire !*

Prononcez donc, Représentans, et vous pourrez dire à ce même peuple ; vous avez voulu être vengés d'un tyran, nous l'avons jugé, condamné et mis à mort, jugez-nous !

Mais, Représentans, toutes les considérations que l'on pourra vous représenter sur le criminel, sont des sentimens

d'esclaves, gangrénés d'aristocratie, qui ont cherché, et qui cherchent encore à renouer les cordons de la tyrannie; et plus vous serez foibles, plus vous leur donnerez l'espoir d'étouffer les crimes du tyran. Mais si sa tête tombe, vous sauverez la republique; si elle ne tombe pas, vous verrez ses semblables chercher à le replacer d'où vous l'avez fait descendre, et par conséquent votre timidité fera l'anéantissement de cette liberté si chère aujourd'hui à tous les hommes!

Qu'importe que les autres despotes s'arment contre nous pour le venger? les peuples devenus libres, sauront mourir: vous en avez l'exemple le plus frappant. Mais législateurs, soyez fermes à votre poste, semblables à de braves soldats, montrez votre courage, et prononcez l'arrêt de mort. Vous verrez bientôt les têtes de ces fiers ennemis s'ébranler, et à l'exemple des françois, tous les peuples vou-

dront être libres. Déjà la République a un rempart invincible, et nos frères s'avancent de plus en plus, dans leurs états, pour planter l'arbre si cher à tous les cœurs bien nés.

Depuis l'ouverture des Etats-généraux jusqu'à celle de la Convention, la vie de Louis Capet n'a été qu'un attentat à la liberté, et toutes les combinaisons de ses perfidies sont trop connues pour les récuser; car, quel pouvoit être son dessein lorsqu'il est parti, et a été arrêté à Varennes? celui de rejoindre ses frères, et de rentrer à main armée, en faisant plonger le fer dans le sein de ses compatriotes, s'il ne l'eut pas enfoncé lui-même. Mais son arrestation n'a été qu'un retard, comme on peut le voir par la coalition avec le tyran Prussien, qui est venu à la tête d'une armée formidable, avec les frères Capets, commettre les plus grandes horreurs sur le terri-

toire ; et dans l'asyle d'un peuple humain. Quoi ! tant de forfaits resteroient impunis ! Non, Législateurs, le peuple vous a créé pour faire des loix, et si les hommes sont égaux en droits, Louis Capet mérite comme criminel le châtiment de tant d'assassins. Prononcez-le donc, puisque le peuple ne vous a confié l'exercice de vos fonctions que pour le venger ; soyez des Brutus, ou renoncez au titre de Représentans. Devez-vous ignorer que déjà tous les mécontens se rallient, et que si vous tardez à faire exécuter les loix dans toute leur vigueur, vous nous préparez vous-mêmes les malheurs ; car l'existence de Louis, est la racine du chien - dent dans un terrein vague ; déterrez-là, elle ne reproduit plus ; il en sera de même du tyran, une fois mort, la racine de la tyrannie périra, et vous devez cette punition à la sûreté de la République, autrement, vous devenez responsables de tous les événemens.

La cause sur laquelle vous avez à prononcer est toute ratifiée par les massacres de Nancy, de Metz, de celui fait sur l'Autel de la patrie, de celui du 10 août, de tous les assassinats faits sur les frontières! N'entendez-vous pas les voix plaintives des citoyens blessés, dont les plaies sont encore toutes sanglantes et même empoisonnées, vous dire: vengez l'honneur français, en donnant la mort aux tyrans! Qui plus que Louis Capet l'a méritée? Tournez les yeux sur son ci-devant palais, et vous y verrez encore les traces des ruissaux et les murs teints du sang de nos frères, dont les mânes crient vengeance.

Que le tyran périsse donc devant le palais même où il dicta aux perfides Suisses ses ordres sanguinaires; que son cadavre soit enterré sur la place même du Carrouzel, et que sur la pierre qui couvrira ses odieux restes, nos neveux y lisent ces mots : *ici est péri sur l'échaffaud Louis Capet, le plus grand des tyrans.*

639



Prononcez donc, encore une fois, sauvez votre patrie: montrez-vous dignes de la confiance qu'elle vous accorde ; vous éviterez par cet exemple la guerre intérieure, la discorde et les fléaux inévitables que les ennemis de la liberté et du bonheur public nous préparent.

Lorsque la mort d'un traître est utile au salut général, lorsque de son sang doit naître la félicité publique, c'est être ennemi de la patrie que de ne pas le sacrifier pour son bonheur.

LA MORT DE LOUIS CAPET,

SA MORT;

ET LA REPUBLIQUE EST SAUVÉE.

---

De l'Imprimerie de P. PROVOST, rue Mazarine.